

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 22 octobre 2018 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Christine Imbeau, conseillère  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 octobre 2018.
2. Questions de l'assistance.
3. Entente relative au partage des coûts pour le paiement d'honoraires professionnels dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la Gare.
4. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'ajouter des dispositions relatives au cannabis.
5. Adoption du projet de Règlement numéro 881-12, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'ajouter des dispositions relatives au cannabis ".
6. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de réglementer notamment le stationnement de nuit en période hivernale.
7. Adoption du projet de Règlement numéro 919-19, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de réglementer notamment le stationnement de nuit en période hivernale ".
8. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement d'emprunt relatif au paiement d'honoraires professionnels dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la Gare.
9. Adoption du projet de Règlement numéro 1265, intitulé: " Règlement autorisant le paiement de divers honoraires professionnels requis dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la Gare et autorisant un emprunt de sept cent quatre-vingt mille dollars (780 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".

10. Octroi du contrat AME 2018-06 concernant des services professionnels en évaluation environnementale de site de l'aire TOD 2 - phase III.
11. Octroi du contrat AME 2018-09 concernant l'aménagement d'une rocaille - Chemin de la Montagne.
12. Questions de l'assistance.
13. Levée de la séance.

...Monsieur le maire ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

2018-376

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 22 octobre 2018 soit et est approuvée par ce conseil.

#### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question.

2018-377

#### **ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE DES COÛTS POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AIRES TOD 2 DU SECTEUR DE LA GARE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le projet " Entente relative au partage des coûts pour le paiement d'honoraires professionnels dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la gare ", à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, 9281-2742 Québec inc. (Camping Laurier inc.), 9190-6339 Québec inc. et Habitations Boies inc., lequel projet d'entente est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit protocole d'entente ainsi que tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-378

#### **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881 POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Avis de présentation est donné par le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'ajouter des dispositions relatives au cannabis.

- 2018-379 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 881-12 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881 POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION**
- IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
et adoptée à l'unanimité :
- Que le projet de Règlement numéro 881-12, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'ajouter des dispositions relatives au cannabis ", soit et est adopté par ce conseil.
- 2018-380 **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 919 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**
- Avis de présentation est donné par le conseiller Jean-Pierre Brault à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin notamment de réglementer le stationnement de nuit en période hivernale.
- 2018-381 **RÈGLEMENT NUMÉRO 919-19 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 919 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION**
- IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :
- Que le projet de Règlement numéro 919-19, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de réglementer notamment le stationnement de nuit en période hivernale ", soit et est adopté par ce conseil.
- 2018-382 **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF AU PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AIRE TOD 2 DU SECTEUR DE LA GARE**
- Avis de présentation est donné par la conseillère Christine Imbeau à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement autorisant le paiement de divers honoraires professionnels requis dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la Gare et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.
- 2018-383 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1265 - RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DE DIVERS HONORAIRES PROFESSIONNELS REQUIS DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AIRE TOD 2 DU SECTEUR DE LA GARE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (780 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION**
- IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

Que le projet de Règlement numéro 1265, intitulé: " Règlement autorisant le paiement de divers honoraires professionnels requis dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la Gare et autorisant un emprunt de sept cent quatre-vingt mille dollars (780 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est adopté par ce conseil.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: mesdames les conseillères Christine Imbeau et Brigitte Minier et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2018-384

**OCTROI DU CONTRAT AME 2018-06 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE DE L'AIRE TOD 2 - PHASE III - LES SERVICES EXP INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les Services EXP inc., au montant forfaitaire de 38 625,85 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en évaluation environnementale de site de l'aire TOD 2 - phase III, dans le cadre du contrat AME 2018-06, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 10 octobre 2018.

Que la dépense décrite au bon de commande AM 18-32, au montant forfaitaire de 38 625,85 \$, taxes incluses, soit payable à même le poste budgétaire 55-991-00-001, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-385

**OCTROI DU CONTRAT AME 2018-09 - AMÉNAGEMENT D'UNE ROCAILLE AU 555 CHEMIN DE LA MONTAGNE - INEXCO CONSTRUCTION INC. (PAYS-TERRA)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Inexco Construction inc. (Pays-Terra), au montant de 27 003,03 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une rocaille au 555 chemin de la Montagne, dans le cadre du contrat AME 2018-09, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 10 octobre 2018.

Que la dépense décrite au bon de commande AM 18-33, au montant de 27 003,03 \$, taxes incluses, soit payable à même le Règlement numéro 1179 (poste budgétaire 58-218-11-793), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

#### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Jean-Yves Héroux	Développement de l'aire TOD 2 du secteur de la Gare - entente de partage des coûts - règlement d'emprunt Réglementation - cannabis Réglementation - stationnement de nuit en période hivernale PPU centre-ville - mode de consultation - groupes cibles
---------------------	--

2018-386

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 19 h 55.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**